

**Monsieur le Maire
de la Commune de**

68480 ROPPEMENTZVILLER

MULHOUSE, le 15 octobre 2014

**Agence
de Mulhouse**

5 3.2

Références :

- articles L212-1, L212-3, D212-2 du code forestier
- décret n° 2012-710 du 7 mai 2012 relatif aux frais de garderie et d'administration des bois et forêts relevant du régime forestier, article 3.

Objet : Aménagement de la forêt communale de Roppentzwiller pour la période 2015-2034.

21, rue de l'Est

BP 1497

68072 Mulhouse cedex

Tél. : 03 89 46 03 28

Fax : 03 89 66 34 54

Mél : ag.mulhouse@onf.fr

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint le projet d'aménagement de votre forêt pour la période 2015-2034. Il a été établi à l'issue de la concertation menée entre votre Commune et les représentants de l'O.N.F. chargés de ce dossier.

Il vous est précisé que nos services vous proposeront chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement : vous déciderez donc annuellement de la programmation de ces opérations.

Cet aménagement forestier doit être soumis à l'accord de votre Conseil municipal. Il sera ensuite l'objet d'un arrêté d'aménagement signé du Préfet de Région.

Je vous saurais gré de me renvoyer ce document après accord, accompagné de la délibération correspondante portant le visa de légalité de la Sous-Préfecture.

Une fois l'arrêté d'aménagement signé par le Préfet de région, je vous adresserai le document définitif en même temps que la copie de cet arrêté.

J'attire votre attention sur le fait que la surface qui sera retenue comme base de calcul de la contribution annuelle à l'hectare instaurée par le décret n2012-710 du 7 mai 2012 sera la surface de gestion mentionnée dans l'arrêté, c'est-à-dire 80.15 hectares. Cette contribution sera due à compter du prochain exercice.

Le responsable ONF de ce projet est à votre disposition pour tout complément d'information : Monsieur Paul SCHOTT (☎ : 03.89.46.88.22) ainsi que pour une présentation du projet lors de la prochaine délibération de votre conseil municipal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur d'Agence
Eric MARQUETTE**

Pièces jointes :

- projet de document d'aménagement
- modèle de délibération

 Nouvelle adresse
à partir du
1^{er} juillet 2014 :

Parc des Collines
15 avenue de Strasbourg
68350 DIDENHEIM

MODELE DE DELIBERATION POUR AMENAGEMENT DE FORET COMMUNALE

L'an
Le du mois de
A heures

Le Conseil municipal de [.....], dûment convoqué par le [.....]
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. [.....]

Etaient présents : [.....]

Excusés : [.....]

Le Président invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.